

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU 29 JUIN 2012</p>

Présents :

Franck BARBIER
Geoffrey BROCHET
Ghislaine DENISSELLE
Sylvie DIVERCHY
Jérôme GRAINDORGE
Philippe JOSPIN
Sébastien LAMAC
Sébastien MALAPEL
Cyril GARNIER représentant Mohamed OURAK
Emilie SIMONEAU
Laurine SOUMIER
Bachir ZOUDJI

Excusés :

Charlie BARLA (Pouvoir à Franck BARBIER)
Arnaud HUFTIER

1° Adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 17/04/2012

E SIMONEAU souhaite savoir si les locations des installations sportives vont être financées par l'UVHC.
F BARBIER indique que cela sera fait au moment du cadrage du budget 2013.
E SIMONEAU aborde ensuite la question du module libre. Comment sera-t-il comptabilisé et comment son choix sera-t-il inclus dans la semaine de positionnement.
F BARBIER indique qu'il faudra aborder ce point à la rentrée.
P JOSPIN émet l'idée d'interdire aux étudiants de choisir leur spécialité sportive en module libre. Il faut prendre en compte l'importance des crédits qui lui est attribué.
Après discussion, il est convenu de monter un groupe de projet sur le thème de la gestion du module libre. Cyril GARNIER, Jérôme GRAINDORGE, Laurine SOUMIER et Bachir ZOUDJI sont volontaires pour en faire partie et réaliser une consultation de l'ensemble des personnes concernées.

Le compte rendu du conseil d'UFR du 17/04/2012 est adopté à l'unanimité.

2° Informations générales

F BARBIER fait part du départ de Laure FROISSART du secrétariat pédagogique ainsi que de Julie DELZENNE et Antoine LECH, ATER.
Le mandat de trois de Philippe JOSPIN en tant que Directeur des études arrive à expiration, il sera procédé durant ce conseil à l'élection d'un nouveau directeur des études.

Les nouvelles maquettes pour 2012-2013 ont été finalisées et seront présentées pour la prochaine campagne d'habilitation qui va avoir lieu en 2013.

3° Règlement intérieur

Voici les modifications apportées au règlement proposé lors du dernier conseil :

Il sera ajouté à l'article 4 « pendant les cours » et les examens

Article 5 : Aucune entrée en amphi n'est autorisée après le début du cours, toutefois l'étudiant a la liberté de quitter celui-ci à tout moment, mais de manière définitive.

Article 6 : au lieu de « cours », « susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement de l'établissement »

Article 19 : la salle 227 n'est pas accessible

Article 20 : « salle de cours » au lieu de « locaux d'enseignement »

Article 24 : « enseignant » au lieu de « professeur ». Le reste de l'article est supprimé.

Article 31 : L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol remplace la 1^{ère} phrase. « Effet » remplace « bagage ».

Article 36 : remplacer « accueil » par secrétariat pédagogique

Ce règlement sera remis le jour de la prérentrée aux étudiants

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

4° Règlement du contrôle des connaissances 2012-2013

F BARBIER précise en préambule, que concernant l'article 2, l'application de cet article permet d'augmenter de 10 points le taux de réussite en 1^{ère} année.

Au sujet de l'article 21, il indique que le conseil d'enseignement souhaite ajouter la filière management pour l'obtention de l'épreuve de sauvetage.

L SOUMIER évoque le cas exceptionnel d'un étudiant qui serait handicapé ou malade au moment des épreuves.

F BARBIER répond que c'est ce qui est prévu sous le terme « sauf cas exceptionnel ».

J GRAINDORGE propose que l'épreuve de sauvetage soit une certification supplémentaire au diplôme obtenue lors d'un module libre par exemple.

G BROCHET pose la question de la valeur de cette attestation de réussite aux épreuves de sauvetage.

Comme elle n'est reconnue que pour le passage des épreuves du CAPEPS, B ZOUDJI suggère de laisser le choix aux étudiants.

Article 9 : il est ajouté le projet événementiel aux stages concernant le module de stage incontournable.

L'adoption des modifications concernant le master est reportée à la rentrée.

Vote pour l'adoption du règlement du contrôle des connaissances :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstentions : 1 Contre : 0

Pour : 11

5° Conventions

F BARBIER donne la liste des conventions qui seront signées à la rentrée et qui concernent l'utilisation d'équipements sportifs à l'extérieur, à savoir :

Golf de Mérignies
Salle Gosselin
Piscines de Denain, Valenciennes, Saint Saulve, Trith.

La signature des différentes conventions est adoptée à l'unanimité

6° Bilan des actions des associations

Chaque responsable de projet présente le bilan de ses actions : STAPS VA, la Nuit du Futsal dont c'est la 11^{ème} édition et le Run and bike qui sera vraisemblablement reconduit l'an prochain.

S MALAPEL souligne la qualité d'organisation des événements mais regrette le manque de visibilité de l'UVHC.

7° DBM

Une DBM de 10 000 euros de recettes supplémentaires de contrats de formation continue va passer au conseil de l'UVHC du 5 juillet 2012. 5000 euros sont affectés au fonctionnement et 5000 en investissement.

Vote pour l'adoption de la DBM

Adoption à l'unanimité

8° Election du Directeur des Etudes :

F BARBIER annonce qu'il y a une candidature pour le poste. Il s'agit de celle de Sébastien MALAPEL à qui il propose de présenter son projet.

S MALAPEL présente son CV, puis les objectifs qu'il veut poursuivre :

- Continuité du travail accompli
- Mettre l'accent sur la formation continue
- Développer le DU kiné et créer un DU Numérimaps
- Développer les contrats de professionnalisation, les FONGECIF ainsi que la formation par apprentissage.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Résultat du vote :

*11 bulletins pour
1 bulletin blanc*

Sébastien MALAPEL est élu au poste de Directeur des Etudes pour les 3 années à venir.

9° Questions diverses

P JOSPIN souhaite savoir quels seront les ATER nommés à la rentrée.

F BARBIER précise que Mme BOURRELLY est nommée en physiologie, Loïc HEURLEY en psychologie, il ne reste que le poste en sociologie à pourvoir.

S MALAPEL déplore les critiques des STAPS sur les réseaux sociaux

C GARNIER répond qu'il n'est pas possible de contrôler ce genre de communication.

F BARBIER pense que l'on peut néanmoins rappeler aux étudiants l'impact de la tenue de ce type de propos.

B ZOUDJI souhaite qu'on prévienne l'ensemble des collègues de la tenue des conseils d'UFR.

F BARBIER précise que c'est aux représentants de chaque collège de diffuser cette information.

J GRAINDORGE demande s'il sera possible d'investir dans des licences DARTFISH nomades.

S MALAPEL souhaite une réflexion sur le nombre d'évaluations.

F BARBIER lui suggère d'entamer une discussion avec les différents responsables de module.

La séance est levée à 13 heures.